



VILLE DE LANCY

Législature 2011 - 2015
Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 19 juin 2014

Vu que le parc Louis-Bertrand dispose d'aménagements désuets et d'installations en mauvais état ;

Vu que les infrastructures en place ne répondent plus aux normes de sécurité, en particulier pour les jeux et l'éclairage public ;

Vu la pétition adressée au Conseil administratif en faveur de l'installation d'un skateboard urbain ;

Vu la demande de la Fondation Clair Bois d'installer des jeux adaptés aux personnes polyhandicapées ;

Vu le rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 15 mai 2014 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par 29 oui / 0 non / 0 abstentions

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr. 100'000.-- destiné à financer les études en vue de l'établissement du crédit de construction pour le réaménagement du parc Louis-Bertrand ;
2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 500, compte 336200.500217 ;

-
3. de porter cette somme au bilan, rubrique 140, compte 336200.140061 ;
 4. d'amortir cette somme en 5 ans dès 2015 si l'étude n'est pas suivie de réalisation, ou en 20 ans dès 2015 si l'étude est suivie de réalisation, par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 339100.331000.

Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal

Le Président :

Frédéric PROGIN





VILLE DE LANCY

Législature 2011 - 2015

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 19 juin 2014

Vu la nécessité de procéder à la réfection des zones minérales et végétales de l'école du Bachet-de-Pesay, secteur de la pataugeoire ;

Vu que la Ville de Lancy a entrepris par étapes, depuis déjà plusieurs années, la réfection des extérieurs de l'école du Bachet-de-Pesay ;

Vu qu'il est également prévu, dans les travaux envisagés, la réfection des collecteurs d'eaux pluviales et usées, ainsi que quelques réfections mineures des équipements de la pataugeoire ;

Vu le rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 15 mai 2014 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, séance du 10 juin 2014 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par 28 oui / 1 non / 0 abstention

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 765'000.-- destiné à la réfection des extérieurs – secteur pataugeoire, et des collecteurs d'eaux pluviales et usées de l'école du Bachet-de-Pesay ;

2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 503, compte 210110.503763,
3. de financer ce crédit par une participation des propriétaires privés pour la portion de réfection du cheminement situé entre l'école du Bachet et l'immeuble 3, chemin des Pontets, par le compte des recettes d'investissement, rubrique 631, compte 210110.631703 (recette non estimée en l'état),
4. de porter cette somme au bilan, rubrique 143, compte 210110.143291,
5. d'amortir cette somme en 20 ans dès 2015 par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 210190.331000.

Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
Le Président :


Frédéric PROGIN



VILLE DE LANCY

Législature 2011 - 2015
Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 19 juin 2014

Vu la volonté du Conseil administratif de poursuivre la politique d'entretien des immeubles locatifs communaux ;

Vu la nécessité de restaurer de nombreux immeubles du patrimoine financier communal ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 20 mai 2014 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par 29 oui / non / abstention

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 1'180'000.— pour la rénovation de l'immeuble situé avenue du Petit-Lancy 1-3 ;
2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 503, compte 954000.503763,
3. de porter cette somme au bilan, rubrique 123, compte 954000.123231,
4. de financer ce crédit par une subvention cantonale estimée à Fr. 46'200.--, au titre de bonus conjoncturel à la rénovation (programme bâtiments) par le compte des recettes d'investissement, rubrique 661, compte 954000.661858.



Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
Le Président :

Frédéric PROGIN



VILLE DE LANCY

Législature 2011 - 2015

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 19 juin 2014

Vu le plan localisé de quartier n°29795 adopté par le Conseil d'Etat le 21 juin 2011, prévoyant une aire d'implantation destinée à un équipement public sur la parcelle 3609, propriété de la Ville de Lancy, située à l'angle de la route de Saint-Georges et de l'avenue du Petit-Lancy ;

Vu la nécessité d'implanter de nouvelles structures d'accueil dans le cadre de l'urbanisation du nouveau quartier des Marbriers ;

Vu la construction en 2011 d'un pavillon provisoire sur la parcelle 103, destiné à accueillir les activités d'une maison de quartier ;

Vu l'élaboration des schémas de faisabilité, de composition et d'organisation de la maison de quartier, en fonction des futures constructions d'immeubles et de leurs parkings avec une occupation partielle du sous-sol pour la maison de quartier ;

Vu le crédit d'investissement accepté par le Conseil municipal en date du 20 décembre 2012 destiné à couvrir les frais de procédure nécessaires à l'organisation d'un concours d'architecture ;

Vu le concours d'architecture en procédure ouverte à 1 degré dont le premier prix a été attribué au projet « Trait d'union (2) » réalisé par le Bureau BCR Architectes ;

Conformément à l'article 30, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séances des 6 février et 20 mai 2014 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, séance du 10 juin 2014 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par 29 oui / 0 non / 0 abstentions

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr. 485'000.-- destiné à financer les études en vue de l'établissement du crédit de construction de la Maison de quartier du Plateau ;
2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 503, compte 352630.503221 ;
3. de porter cette somme au bilan, rubrique 143, compte 352630.143411 ;
4. d'amortir cette somme en 5 ans dès 2015 si l'étude n'est pas suivie de réalisation, ou en 30 ans dès 2015 si l'étude est suivie de réalisation, par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 359100.331000.



Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal

Le Président :

Frédéric PROGIN



VILLE DE LANCY

Législature 2011 - 2015

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 19 juin 2014

Vu que la salle de gymnastique de l'école de la Caroline ne correspond plus aux normes en vigueur pour la pratique des différents sports qui y sont pratiqués ;

Vu la nécessité d'exécuter des travaux de rénovation de la salle de gymnastique de l'école de la Caroline ;

Vu le rapport de la Commission des sports, séance du 22 mai 2014 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par 29 oui / 0 non / 0 abstentions

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de Fr. 120'000.— pour la remise en état de la salle de gymnastique de l'école de la Caroline ;
2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 503, compte 211414.503795,
3. de porter cette somme au bilan, rubrique 143, compte 211414.143201,
4. de financer partiellement ce crédit en sollicitant une subvention au Fonds cantonal de l'aide au sport, par le compte des recettes d'investissement, rubrique 669, compte 219000.669838 (recettes non-estimée en l'état),
5. d'amortir le solde en 20 ans dès 2015 par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 211490.331000.

Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal

Le Président :

Frédéric PROGIN





VILLE DE LANCY

Législature 2011 - 2015

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 19 juin 2014

Vu le projet de construction d'un immeuble de deux appartements, d'un parking souterrain de 10 places et de rénovation d'une maison villageoise de trois appartements sur les parcelles 909 et 910, sises 36 et 38, route du Grand-Lancy, propriété de ADAS-IMMO SA, faisant l'objet de la requête en autorisation de construire N° DD 104'983,

Attendu que ce projet prévoit l'accès au parking souterrain par la parcelle N° 904, propriété de la commune de Lancy et qu'il est nécessaire de constituer, au profit de la parcelle 910, sur les parcelles 904 et 2506, propriétés de la commune de Lancy, une servitude de passage à pied et à véhicules,

Attendu que le projet de construction nécessite également la constitution d'une servitude de distance et vue droite, au profit de l'Etat de Genève et de la parcelle 910, sur les parcelles 904 et 2506, propriétés de la commune de Lancy,

Vu les plans de servitude établis par le bureau Ph. W. HUBER, N. CHAPPUIS et Ph. CALAME, ingénieurs-géomètres officiels,

Vu le projet d'acte élaboré par Me Jacques WICHT, notaire, le 3 juin 2014,

Vu l'article 30, lettre k, alinéa 3, de la loi sur l'administration des communes du 15 avril 1984,

Vu le rapport de la Commission d'aménagement du territoire, séance du 4 juin 2014,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par 28 oui / 0 non / 0 abstentions

1. D'accepter la constitution d'une servitude de distance et vue droite sur les parcelles 904 et 2506, propriétés de la commune de Lancy, au profit de l'Etat de Genève et de la parcelle 910, propriété de ADAS-IMMMO SA, conformément au plan de servitude établi par le bureau Ph. W. HUBER, N. CHAPPUIS, PH. CALAME, ingénieurs géomètres officiels ;
2. D'accepter la constitution d'une servitude de passage à pied et à véhicules sur les parcelles 904 et 2506, propriétés de la commune de Lancy, au profit de la parcelle 910, propriété de ADAS-IMMO SA, conformément au plan de servitude établi par le bureau Ph. W. HUBER, N. CHAPPUIS, PH. CALAME, ingénieurs géomètres officiels ;
3. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour la signature des actes relatifs à cette opération.

Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
Le Président :

Frédéric PROGIN





VILLE DE LANCY

Législature 2011 - 2015
Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 19 juin 2014

Vu la vétusté de la salle communale du Petit-Lancy et le mauvais état de son équipement nécessitant une réhabilitation ;

Vu le concours d'architecture visant à la rénovation de l'ensemble des bâtiments situés sur le site du Centre du Petit-Lancy, la salle communale en étant la dernière phase ;

Vu que la démolition de la petite construction permettra d'obtenir l'image globale proposée lors du concours d'architecture et à l'école enfantine de retrouver son aspect d'origine ;

Vu les divers crédits votés successivement en vue de réaliser les étapes de cet ensemble ;

Vu le crédit d'étude de Fr. 785'000.-- accepté par le Conseil municipal en date du 28 février 2013 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 5 juin 2014 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, séance du 10 juin 2014 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par 28 oui / 0 non / 0 abstentions

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de Fr. 8'440'000.— pour la rénovation et l'agrandissement de la salle communale du Petit-Lancy ;

2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 503, compte 351010.503004,
3. de porter cette somme au bilan, rubrique 143, compte 351010.143441,
4. de financer partiellement ce crédit par une subvention des différents programmes cantonaux/fédéraux (programme « chèque-bâtiment-énergie ») non-estimée en l'état, rubrique 661, compte 351010.661858,
5. d'amortir cette somme en 30 ans dès 2015 par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 351000.331000.

Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
Le Président :



Frédéric PROGIN



VILLE DE LANCY

Législature 2011 - 2015
Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 19 juin 2014

Vu l'article 30, al. 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de l'organe de révision de la Fondation communale de Lancy pour le logement de personnes âgées ;

Vu le rapport de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, séance du 10 juin 2014 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par 28 oui / non / abstention

D'approuver les comptes 2013 de la Fondation communale de Lancy pour le logement de personnes âgées ;

Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
Le Président :
Frédéric PROGIN





VILLE DE LANCY

Législature 2011 - 2015
Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 19 juin 2014

Vu la démission de Monsieur Cyril MIZRAHI,

Vu l'acceptation du mandat de Conseillère municipale par Mme Céline ROSSELET,

Vu la lettre de la Chancellerie d'Etat, service des votations et élections,

Vu l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Conformément à l'article 1.3. du règlement du Conseil municipal,

Il a été procédé par M. Frédéric PROGIN, Président, en présence du Conseil municipal réuni en séance du 19 juin 2014, à l'assermentation de Madame Céline ROSSELET, nouvelle Conseillère municipale, remplaçante de Monsieur Cyril MIZRAHI.

Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
Le Président :

Frédéric PROGIN

